FFR
LIGUE RÉGIONALE
NOUVELLE-AQUITAINE

BUREAU DU 03 décembre 2024 en VISIOCONFERENCE
RELEVE de DECISIONS
SEANCE TENUE EN VISIOCONFERENCE DE 19h A 20h45

PRESENTS :

Membres du Bureau
RECHEDE Michel (Président) - AUTIER Philippe – IRAZOQUI Daniel – LARROUDE Denise – DANDALEIX Christian et TEINTURIER Jennifer (Vice-Présidents) - DEGOS Jean-Marc (Secrétaire Général) – CASSAGNE Jacques (Trésorier Général) -

Chargés de Mission Permanents
BELLAMY Pierre – GOURDY Jean-Jacques – DEGUILHEM Christophe – COMET Thierry – LEHAY Julien et Henri SYLVESTRE

EXCUSES :

Membre du Bureau
TEINTURIER Jennifer

Chargé de Mission Permanent
BRASSET Bertrand

INVITES :

MERCADER Florian (chargé de mission) – DANDALEIX Patricia (Président CDOEP Corrèze)

1/AMENAGEMENT REGLEMENTAIRE CHAMPIONNAT M18F à X (Florian)
A l'issue des phases de brassage du championnat féminin à X et à l'entame des phases qualificatives, la C° des épreuves féminines formule une proposition d'aménagement règlementaire au Bureau.
Afin de répondre au mieux aux besoins des clubs et de limiter les déplacements excessifs, nous proposons de modifier la programmation initiale des poules établie en début de saison. En effet, si nous respectons les dispositions initiales du règlement, plusieurs clubs auraient été contraints de parcourir 4 heures aller et 4 heures retour pour disputer un match d'une heure.
Les nouvelles poules seraient donc définies comme suit :

- Niveau A, +18 ans : 4 poules de 5 équipes et 1 poule de 4 équipes.
- Niveau B, +18 ans : 3 poules de 6 équipes et 2 poules de 5 équipes.
- Niveau A, -18 ans : 3 poules de 6 équipes et 1 poule de 5 équipes.
- Niveau B, -18 ans : 2 poules de 5 équipes et 3 poules de 4 équipes.

Le nouveau fonctionnement des phases finales concernant les qualifications sera défini ultérieurement.

Par ailleurs, le club de Périgueux, initialement inscrit en Fédérale 2, a sollicité une dérogation exceptionnelle pour participer au championnat à X à partir de cette phase. Constatant leur difficulté à aligner un effectif suffisant pour terminer la saison en Fédérale 2, mais avec un noyau de joueuses assidues, nous avons donné une suite favorable à leur demande. Cette décision s'inscrit dans notre volonté de fidéliser les joueuses et d'assurer la continuité de leur section féminine. Toutefois, par respect pour les autres clubs ayant participé aux phases de brassage, il a été décidé que le club de Périgueux ne prendrait pas part aux phases finales.

Ces propositions sont validées à l'unanimité par le bureau de Ligue.

2/ CONVOCATIONS / OJ DES BUREAUX HEBDOS
Les convocations avec l'OJ seront envoyées le samedi précédant la séance et, après réception, l'OJ ne pourra être modifié que par des sujets urgents sur demande par mail au Président (copie SG et VP).

3/ APPROBATION DU RELEVE DE DECISIONS DU 251124
Transmis aux 52 membres du CODIR ; il est approuvé à l'unanimité.

A compter de maintenant le relevé de décisions sera transmis aux membres du CODIR après son approbation par le Bureau.

4/ REGLE DE GESTION DES INVITATIONS AU BUREAU

Le DG et le DT seront invités aux séances à compter de la prochaine.
En fonction des sujets inscrits à l'OJ, les chargés de mission non permanents et des salariés directement concernés seront invités ponctuellement avec voix consultative.

5/ RETOUR SUR LE RDV AVEC LE MAIRE D'AGEN AU SUJET ex-MOT (Jérôme)

La résiliation du bail emphytéotique au profit de la Mairie d'Agen est effective depuis le 1er juillet 2024 ; avec la signature d'une convention d'occupation des locaux datée du 1er Octobre, la Ligue est devenue locataire des lieux prenant à sa charge les charges communes du bâtiment jusqu'au début des travaux qui sont repoussés au mois d'avril 2025.
A l'issue de ces travaux, un montant de loyer de 445,6 Euros + 200 Euros de provisions pour charges pour une surface de 55,7 M2 estimé.
A l'initiative du Maire d'Agen, une rencontre très aimable avec le Président M.RECHEDE et le SG J.M DEGOS s'est déroulée le 2/12/24, sur cette entrevue où le Maire a signifié la possibilité d'adaptation du projet suivant les évolutions propres au site, ainsi que la volonté de mettre dans les meilleures conditions possibles le fonctionnement de la ligue par la mutualisation ou le prêt gracieux de salles. M.RECHEDE a précisé qu'il serait nécessaire de refaire un point sur les besoins à l'issue des entretiens avec les employés sur ce site, soit certainement sur le mois de janvier.
Pendant les travaux, les services de la ligue seraient relogés gracieusement dans les bureaux du de la Tribune LACROIX du Stade ARMANDIE, les services de la commune assurant le déménagement et le réaménagement.

6/ GESTION DES CARTES BANCAIRES LIGUE + INFORMATIONS SUR LE BUDGET 24/25 (Jacques)

Jacques propose :

- De conserver les 6 CB détenues par les entraineurs salariés de la FFR dans les APER (dépenses intégralement remboursées par la FFR)
- De modifier les titulaires des CB dans les pôles : Pierre BELLAMY (Niort) – Jean-Jacques GOURDY (Brive– Christophe DEGUILHEM (Gradignan) – Thierry COMET (Pau) et Hélène PEYNOCHE (Bayonne)
- Jean-Lou GENESTAL, Président de la C° des Achats, utilisera la CB de Gradignan en lien avec Christophe
- Ces CB ont des mouvements plafonnés et sont destinées aux achats courants dans les pôles devant être réglés sans délai.

Jacques effectuera un point précis sur le sujet avec le DG.

Jacques fait état de la réunion de travail tenue avec le DG et François PALLIER (mécénat de compétence) au sujet du suivi budgétaire.
Le budget 24/25 est un budget ''fermé'' non décliné par sections analytiques. Il est donc décidé de répondre sur la base du prorata des dépenses réalisées en 23/24 pour répondre aux questions portant sur tel ou tel budget.
L'outil de suivi présenté par le DG et François PALLIER (qui se charge du transfert des données issues du logiciel comptable) est adapté et performant.

7/ SOLLICITATION DU C.S.E.

Les membres du C.S.E ont aimablement convié Michel et Philippe à participer à une réunion de présentation de leurs membres et de leur fonctionnement.
Michel doit communiquer une date en janvier.

8/ P.O.S.

Questions posées par Christian DANDALEIX :

- Sur leur avenir sous leur forme actuelle, leur arrivée à échéance : Michel précise que le P.O.S est en cours d'exécution tel que validé initialement et que les travaux d'élaboration du P.O.S 25/26 ont débuté en collaboration avec les salariés en charge de ce dossier.
- Conventions tripartites CODEP/LIGUE/FFR : nous veillerons à ce qu'il n'y ait aucune interruption des paiements des aides aux CODEP, étant toutefois précisé que les comptes 23/24 des CODEP devront être communiqués à la ligue dès les AGF tenues (à défaut les versements FFR seraient suspendus)

Le DG se charge de récupérer ces éléments financiers auprès des CODEP ainsi que de la transmission des comptes de la ligue à la FFR.

9/ RETOUR RDV AVEC M.SANTACANA BILLETTERIE MATCHS INTERNATIONAUX (Jean-Marc)

Le RDV du 27/11 a eu lieu en présence de Monique, Michel et Jean-Marc ; les échanges ont été assez vifs.
Jean-Marc a demandé à Monique de lui produire dans les meilleurs délais :

- L'état exhaustif des demandes de billets en cours (Tournoi 2025)
- Les coordonnées mail ou tél des demandeurs et leur club d'appartenance

Toutes les demandes de billets seront désormais gérées par le SG et le TG et devront obligatoirement émaner d'un club et non d'individus indépendants.
Une communication précise sur le sujet sera faite en temps utile au CODIR et aux clubs.
Hervé DUBES et le DG seront sollicités concernant les éventuels accords partenariaux en lien avec la billetterie.
Pour les demandes en cours, initiées par nos prédécesseurs, elles seront gérées au cas par cas par Jean-Marc afin de donner satisfaction aux demandeurs, dans la mesure de nos possibilités (les demandes pour Irlande/France dépassent très largement l'offre).

10/ OPERATION FFR ''BALLONS ECOLES PRIMAIRES'

Patricia DANDALEIX a été invitée à nous présenter le process mis en place par le CODEP 19, qui apparait être une ''bonne pratique'' :
Les Comités Départementaux ayant la charge du process de cette opération menée conjointement avec l'Education Nationale, nous avons, après réception des ballons, contacté notre CPD et mis en place une remise officielle dans un établissement scolaire avec 2 classes de CM1, en présence de l'Inspectrice de la circonscription, du CPD, de la directrice de l'école, des représentants du CD19 et de la LRNA. Nous avons relayé l'évènement sur les réseaux sociaux et auprès de la presse locale. La distribution dans les écoles du département sera effectuée par la DSDEN et le CPD.
Christian DANDALEIX invitera les 11 autres Présidents à lui faire remonter tous les éléments de communication à l'issue et en lien avec cette opération (réseaux sociaux, articles de presse…) afin de mutualiser les retours d'expérience et d'en assurer le meilleur retour à la Fédération.

11/ AG DES CODEP : représentation ligue (Michel & Philippe)

La présence des membres du Bureau aux AG électives est vivement recommandée.
En informer Jean-Marc : Pierre BELLAMY sera à la 79, Michel à la 40, Philippe à la 87, Denise à la 64 etc…

12/ PARCOURS DECOUVERTE RH (Philippe & Bertrand)

Les entretiens individuels débuteront le 11/12 (5 salariés à Gradignan), puis le 19/12 à Brive (2 salariés).
L'objectif de ces échanges informels, en toute confiance et bienveillance réciproques, étant de faire un point précis sur les contrats et fiches de poste des salariés, d'écouter leurs attentes, de définir le cadre de collaboration avec les élus, afin que nos permanents soient dans les meilleurs dispositions pour mener à bien leur mission.

13/ SITUATION EXCEPTIONNELLE DE L'AG THEZE RUGBY (Michel)

À la suite de la succession d'actes de vandalisme inqualifiables dont a été victime le club et qui sont entre les mains de la gendarmerie, Michel a rencontré son Président sur place ce jour.
Les circuits ont été actionnés avec la ligue et la FFR pour apporter une aide matérielle d'urgence au club (maillots, accessoires terrain etc…).
Il est demandé à la C° des Epreuves de faire le nécessaire pour le report des prochains matchs à domicile.
Une avance en trésorerie pour des dépenses urgentes, avant leur prise en charge par les assurances club et/ou FFR, peut également être proposée.

Michel RECHEDE
Président

